

Conseiller en économie sociale et familiale

Le conseiller en économie sociale et familiale aide les individus, les familles et groupes à résoudre leurs problèmes de vie quotidienne par l'information, le conseil technique et l'organisation de formations. Par ses actions, il contribue à la prévention de l'exclusion sociale.

Des compétences diversifiées au service du quotidien
Ses compétences techniques et pratiques en matière d'habitat, de logement, d'alimentation et de santé, de vie sociale et culturelle, de gestion des ressources et de consommation sont autant de terrains qui lui permettent d'agir concrètement pour favoriser l'insertion sociale et être acteur du développement social en milieu urbain ou rural.

→ Qui sont les employeurs ?

Environ 60 % des conseillers en économie sociale et familiale travaillent dans le secteur privé et 40 % dans la fonction publique territoriale.

→ Où s'exerce le métier ?

Les secteurs les plus divers emploient les quelque **6 800 CESF** actuellement en activité :

- services sociaux des collectivités locales (communes et départements) ;
- caisses de Sécurité sociale ;
- caisses d'allocations familiales ;
- hôpitaux ;
- entreprises privées ou publiques ;
- offices HLM ;
- associations d'aide à domicile, d'accueil aux migrants ;
- établissements et services accueillant des personnes handicapées ou inadaptées ;
- associations de consommateurs.

→ Quels sont les débouchés ?

La fonction publique offre de nombreux débouchés aux CESF.

Ainsi, la **fonction publique hospitalière** propose des concours pour être :

- conseiller en économie sociale et familiale (concours sur titres) ;
- cadre socio-éducatif (concours interne sur épreuves pour les assistants socio-éducatifs et les conseillers en économie sociale et familiale justifiant de 6 ans de service dans le corps ou cadre d'emploi).

Dans la **fonction publique territoriale**, les postes à pourvoir sont :

- assistant socio-éducatif territorial (concours sur titres) ;
- conseiller socio-éducatif (concours interne sur épreuves pour les assistants socio-éducatifs justifiant de 6 ans de service dans le corps ou cadre d'emploi et de 2 ans dans la fonction publique territoriale).



Ministère de l'Emploi,
de la Cohésion sociale,
et du Logement

Ministère de la Santé
et des Solidarités

→ Quels sont les salaires proposés ?

La rémunération et la carrière dans le secteur public relèvent de textes réglementaires.

À titre d'exemple, les salaires bruts dans **la fonction publique** (primes non comprises) étaient, au 1^{er} septembre 2005 de :

- 1 362 € en début de carrière ;
- 2 366 € en fin de carrière.

→ Quelles sont les possibilités d'évolution de carrière ?

Après quelques années d'expérience et une formation complémentaire, les CESF peuvent accéder à divers postes de responsabilité ou d'encadrement, notamment ceux de responsable de circonscription d'action sociale ou de conseiller technique dans la fonction publique territoriale.

INDICATION DE SALAIRE EN CAS D'ÉVOLUTION (AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2005)

Conseiller socio-éducatif (catégorie A de la fonction publique) (primes non comprises) :

- 1 788 € en début de carrière ;
- 2 444 € en fin de carrière.

Responsable de circonscription :
nouvelle bonification indiciaire de + 155 €

Conseiller technique :
nouvelle bonification indiciaire de + 221 €

Les CESF peuvent poursuivre **une formation supérieure en vue de préparer :**

- le DSTS (Diplôme supérieur en travail social) ;
- le CAFDES (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social) ;
- le CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale).

LA FORMATION

Le diplôme de conseiller en économie sociale et familiale (DCESF)

Diplôme requis et conditions d'admission

Le DCESF est un diplôme de niveau bac +3 délivré par le ministère de l'éducation nationale, dont la formation est accessible, en trois ans, aux titulaires du bac ou diplôme équivalent, ou en un an pour les titulaires du BTS d'économie sociale et familiale.

L'entrée en formation est conditionnée par **la réussite des épreuves d'admission organisées par chaque établissement de formation.**

LES 6 APTITUDES POUR S'ENGAGER DANS LA FORMATION

1. Un bon relationnel
2. Un intérêt pour les problèmes économiques et sociaux
3. Un goût pour les aspects techniques et pratiques de la vie quotidienne
4. Un intérêt pour les problèmes d'environnement de la vie quotidienne
5. À l'aise en situation d'animation
6. Un bon équilibre psychologique

Durée et contenu des études

La formation dure au maximum 3 ans et se déroule en 2 temps :

1. La préparation du brevet de technique supérieur (BTS) d'économie sociale et familiale (soit deux ans après le bac).
2. La préparation du diplôme de conseiller en économie sociale et familiale (1 an après le BTS).

L'année de préparation au DCESF comprend :

- **480 h de formation théorique :**

- sociologie,
- psychologie et pédagogie,
- économie,
- action sociale et institution,
- économie sociale familiale,
- modes d'intervention du conseiller en économie sociale et familiale ;

- **360 h de stage pratique.**

L'examen final comprend 3 épreuves :

- une épreuve écrite ;
- la présentation et la soutenance d'un mémoire ;
- la présentation et la soutenance d'un rapport de stage.

Modalités particulières

Il est possible de suivre cette année de formation en étant **en situation d'emploi**. Dans ce cas la formation comprend 300 h d'enseignement théorique et 160 h de stage. Cette formule est cependant peu pratiquée.

Pour plus d'informations

Vous pouvez vous adresser à la DRASS de votre région ou à un établissement de formation préparant au diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.

Pour en savoir plus

Info' métiers :

 **N° Indigo 0 825 042 042**

(0,15 €/min)

www.cohesionsociale.gouv.fr